



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 03/2026
AU CONSEIL COMMUNAL

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 15'200.- POUR L'ACHAT
ET L'IMPLÉMENTATION D'UN LOGICIEL DE GESTION
POUR LE CONSEIL COMMUNAL**

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE MERCREDI 29 AVRIL 2026
SÉANCE DE COMMISSION LE JEUDI 30 AVRIL OU LE LUNDI 4 MAI 2026
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE LE MARDI 12 MAI 2026
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE MERCREDI 27 MAI 2026

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 15'200.- POUR L'ACHAT ET L'IMPLÉMENTATION
D'UN LOGICIEL DE GESTION POUR LE CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de CHF 15'200.- aux fins d'acquérir et d'implémenter le logiciel de gestion eS.Legislative pour le Conseil communal.

2. CONTEXTE

Le 25 février 2026, le Conseil communal a plébiscité le préavis n° 17/2025 relatif à la création d'un guichet virtuel communal (CHF 58'600.-). Ce vote a marqué une étape décisive dans la volonté de Saint-Sulpice de s'inscrire dans une transition numérique moderne.

Dans le cadre de la digitalisation de la Commune, la Municipalité de Saint-Sulpice utilise déjà la solution eSéances pour ses propres travaux, gestion de projets et séances depuis le mois d'août 2024. Ce déploiement au niveau de l'exécutif donne aujourd'hui entière satisfaction : il a permis un gain de temps dans la préparation des dossiers et une fluidité accrue dans les échanges, ceci avec une fiabilité sans faille.

Fort de ce succès, le Bureau du Conseil communal et la Municipalité souhaitent aujourd'hui étendre cet outil au Conseil communal via le module eS.Legislative, solution présentée au Conseil communal pendant sa séance du 25 mars 2026.

L'objectif est d'unifier les méthodes de travail pour une efficacité globale, de réduire et d'optimiser la charge de travail du Bureau du Conseil communal, de simplifier la transmission des informations ainsi que le travail des Conseillers communaux, de réduire à court/moyen terme les frais d'impression et d'expédition des correspondances avec les Conseillers communaux et d'archiver/retrouver tous les documents communaux sur des serveurs sécurisés en Suisse.

3. PROJET

La solution eS.Legislativ e a été développée par l'entreprise Artionet Sàrl en collaboration avec neuf communes romandes, dont Chavannes-près-Renens, Epalinges, Prilly et Pully. L'entreprise peut se targuer de disposer d'une équipe de développement entièrement basée en Suisse, à Delémont.

Le système bénéficie d'une année complète de tests en conditions réelles au sein de neuf communes partenaires, une phase qui a permis d'affiner le produit jusqu'à sa version stable actuelle. Trente communes ont d'ores et déjà souscrit à l'offre, en vue du déploiement officiel prévu en juin 2026.

En cas d'acceptation du présent préavis, le déploiement de la solution est prévu pour notre commune d'ici à la fin du mois d'août 2026, afin que les élus de la législature 2026-2031 puissent entamer leur activité sur le nouveau système, dès leur entrée en fonction.

L'implémentation se déroulera en parallèle du système actuel, qui continuera de fonctionner normalement tout au long du processus de transition. Cette approche garantit la continuité des travaux du Conseil communal à chaque étape : en cas d'incident technique, le fonctionnement traditionnel (messagerie et documents papier) reste disponible en solution de repli.

La transition s'articulera en trois phases successives :

Phase	Contenu	Système actif
1. Apprentissage	Prise en main du système par les Conseillers communaux ; formations, accès en lecture/écriture, utilisation en parallèle	Traditionnel + nouveau
2. Reconversion	Bascule progressive vers le nouveau système pour les flux courants ; le système traditionnel reste disponible en plan B	Traditionnel + nouveau
3. Validation et adoption	Validation collective par l'ensemble des Conseillers ; élimination progressive du papier et de la messagerie traditionnelle	Nouveau (repli possible)

Le calendrier précis de chaque phase sera défini en concertation avec les services communaux après acceptation du préavis, en tenant compte du rythme d'appropriation des élus.

En termes de fonctionnalités, cette solution permet de gérer l'ensemble des activités d'un Conseil communal, de la préparation des séances à leur archivage, en passant par la gestion des commissions et la publication des informations destinées au public, le tout au sein d'une même plateforme. La solution intègre ainsi :

- Un espace documentaire sécurisé, accessible à l'ensemble des membres du législatif, garant du cycle de vie documentaire : création, versions, validations, signatures et archivage sécurisés.
- La gestion des séances : planification, convocation, ordre du jour, suivi des points et compte-rendu.
- La gestion des votes en séance : préparation, déroulement, comptabilisation, publication et audit des résultats (contrôle possible de la validité des votes *a posteriori*). Le système peut enregistrer chaque vote en temps réel, calculer instantanément les résultats et les afficher. Le vote électronique se fait à travers l'application eSéances, disponible tant sur les smartphones que les tablettes, laquelle permet également de scanner des documents.
- La transcription automatique des débats et la génération assistée des procès-verbaux à l'aide de l'intelligence artificielle (non-entraînée et fonctionnant sur des serveurs basés en Suisse).
- Un annuaire des élus : profils, mandats, rôles et droits d'accès centralisés.
- La gestion des jetons de présence : enregistrement automatisé, calcul et export des indemnités.
- Un portail web public : diffusion des décisions, documents et procès-verbaux sur un portail web dédié, pour une transparence accrue.
- La gestion des commissions : composition, réunions, travaux et rapports associés.
- La séparation des pouvoirs : transfert sécurisé bidirectionnel avec l'organe exécutif.
- Un moteur de recherche avec OCR (reconnaissance optique de caractères) : indexation des documents scannés et recherche plein texte rapide.
- Un moteur de processus : modélisation des *workflows* propres aux objets politiques (motions, postulats, interpellations, etc.).
- Une gestion des droits d'accès : sécurisation des droits d'accès en fonction de chaque profil utilisateur, permettant le strict respect de la séparation des pouvoirs et la confidentialité des séances de commissions.

Le système se veut simple à l'utilisation avec une interface claire, même pour les non-initiés. L'expérience positive de la Municipalité avec eSéances tend à le démontrer, la solution eS.Legislativ s'inscrivant dans son sillage. En outre, une formation spécifique par rôle est prévue dans le crédit d'achat afin de permettre une prise en mains facilitée de l'outil.

Pensée en collaboration avec plusieurs législatifs communaux, la solution de gestion proposée par eS.Legislativ est particulièrement complète et ne trouve à ce jour pas d'équivalent connu sur le marché.

4. AVANTAGES ATTENDUS

La solution eS.Legislative génère des bénéfices tant pour la Municipalité, pour le Bureau du Conseil communal que pour les Conseillers communaux.

Pour la Municipalité (efficience et cohérence) :

- Synergie : utilisation de la plateforme eSéances, déjà maîtrisée par l'administration communale et son greffe, permettant le transfert de documents vers eS.Legislative.
- Sécurité : hébergement suisse hautement sécurisé avec authentification à deux facteurs (2FA). L'hébergement se fera chez OFISA Informatique SA, comme pour la solution eSéances.

Pour le Bureau du Conseil (simplification et économies) :

- Réduction des charges administratives : la préparation des séances (envois, convocations, suivi des commissions) est automatisée, libérant du temps pour le travail de fond.
- Baisse des coûts de fonctionnement : l'adoption du « zéro papier » permettra à terme de supprimer les frais d'impression massifs (toner, papier) et les frais d'expédition (mise sous pli, affranchissement), qui représentent une charge récurrente importante. Les bénéfices sont tant économiques, humains qu'écologiques.
- Pilotage facilité : suivi en temps réel de l'avancement des rapports de commission et centralisation des archives.

Pour le Conseiller communal (utilisateur final) :

- Mobilité et accessibilité : accès à tous les documents de séance partout, sur tablette ou smartphone, avec un moteur de recherche puissant (OCR). La solution évite ainsi les erreurs intervenant lors de l'envoi de documents par courrier électronique, en particulier en raison de la limitation de la taille des pièces jointes au sein des boîtes de messagerie.
- Transparence : accès instantané aux résultats des votes et aux interventions passées.
- Recherches d'informations et d'archives : accès aux informations historiques (procès-verbaux, préavis, etc.) et rattachement des documents entre eux (préavis, éventuels documents techniques et annexes, rapport de commission, procès-verbal de la séance du Conseil communal).

L'utilisation est conçue pour être intuitive, sans rupture de flux :

- Convocation : une notification informe le Conseiller communal de la mise à disposition de l'ordre du jour. Tous les préavis et rapports y sont déjà liés.
- Préparation : tous les documents peuvent être annotés numériquement par chaque conseiller individuellement. En commission, les membres travaillent sur des versions partagées et à jour.
- Séance (*in situ*) : plus de classeurs volumineux. Les conseillers communaux suivent les débats avec l'ordre du jour dynamique et participent aux votes électroniques si nécessaire, ce qui permettrait de fluidifier les séances du Conseil communal.

- Post-séance : le procès-verbal est généré avec l'aide du *Speech-to-text* (transcription automatique du son en texte avec reconnaissance des voix). Les jetons de présence sont calculés automatiquement et tout l'historique de la législature peut être retrouvé en un clic.

5. ANALYSE TECHNIQUE ET SÉCURITAIRE

La solution repose sur une architecture SaaS (*Software as a Service*) :

- Mises à jour incluses : le logiciel évolue sans intervention technique de la commune ni surcoût matériel.
- Confidentialité : une gestion stricte des droits d'accès (qui voit quoi), conforme à la LPD, est prévue.
- Indépendance : les données appartiennent à la Commune et sont exportables à tout moment.

6. ASPECTS FINANCIERS

Des coûts uniques de mise en œuvre (licence, configuration, formation) et des coûts annuels (maintenance) sont à prévoir pour la solution eS.Legislativ.

Coûts uniques de mise en œuvre comprenant :	Prix CHF
Licence eS.Legislativ : achat, y compris installation, configuration graphique et paramétrage	4'000.-
Coût d'achat pour 60 conseillers : CHF 15.- x 60 conseillers	900.-
Configuration de eS.Legislativ : paramétrage, y compris package sur <i>sandbox</i> et production, documentation technique et gestion de projet	2'100.-
Installation de eS.Scan et eS.Convert (qui utiliseront des <i>tokens</i>)	500.-
Formation pour les rôles Administrateur et Secrétariat (8 heures)	1'200.-
Formation Président du Conseil et de commissions permanentes (4 heures)	600.-
Total HT	9'300.-
Total TTC	10'060.-
Achat d'un premier paquet de 250 M <i>tokens</i> (crédits)	250.-
Total TTC	10'310.-

Coûts annuels 2026 à inclure dans le préavis (½ année) :	Prix CHF
Maintenance eSéances pour 4 mois	835.-
Coût pour 60 conseillers : CHF 15.- par mois x 4 mois x 60 conseillers	3'600.-
Total HT	4'435.-
Total TTC	4'800.-
Somme totale à porter au préavis, comprenant les coûts uniques et les coûts 2026 (4 mois)	15'200.-

Coûts annuels à inscrire au budget 2027 :	Prix CHF
Maintenance eSéances	2'500.-
Coût pour 60 conseillers : CHF 15.- par mois x 12 mois x 60 conseillers	10'800.-
Total HT	13'300.-
Total TTC	14'380.-
Achat de 500 M <i>tokens</i> (crédits), somme estimative	500.-
Total TTC	14'880.-

Le projet eS.Legislative sera amorti en cinq ans, en accord avec le modèle comptable harmonisé MCH2.

Si les coûts annuels peuvent paraître de prime abord élevés, ils ne se limitent pas à la seule disponibilité technique de la plateforme mais couvrent également :

- L'évolution continue de l'outil : améliorations, corrections et nouveaux développements réalisés sur la base des retours et des requêtes des utilisateurs, sans facturation supplémentaire.
- Un support illimité, disponible cinq jours sur sept, de 8h à 17h.
- Un accès complet aux ressources de formation, vidéos, base de connaissance et supports de cours.
- L'accès à la plateforme communautaire et au club utilisateurs, espace d'échange et de co-construction entre communes membres.

Plusieurs propositions tarifaires ont été discutées avec des représentants des communes partenaires afin que le montant soit juste à la fois pour l'entreprise qui développe la solution et raisonnable pour les communes, lesquelles ont finalement abouti à la somme de CHF 15.- par conseiller par mois.

Ces coûts sont également à mettre en relation avec celui d'un seul système de vote électronique. Pour rappel, lors de sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil communal avait très nettement refusé un amendement visant à inscrire un montant de CHF 25'000.- au budget de l'année 2024 permettant d'acquérir un système de vote électronique. Si la solution eS.Legislativ ne nécessite pas de matériel spécifique pour la gestion du vote électronique, s'appuyant sur les appareils des conseillers, elle permet en outre de gérer l'ensemble du flux de l'organe législatif grâce aux fonctionnalités susmentionnées.

Les coûts annuels seront également en partie compensés par les économies réalisées sur le papier, l'envoi postal et le temps de travail administratif.

Enfin, le modèle proposé, avec des coûts initiaux faibles et des coûts annuels plus importants, permettrait de résilier le contrat — renouvelé tacitement chaque année — si la solution ne devait pas donner entière satisfaction, en limitant ainsi la perte financière.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE


- vu le préavis municipal n° 03/2026
- ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de son étude,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DÉCIDE


- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 15'200.- pour l'achat et l'implémentation d'un logiciel de gestion pour le Conseil communal
- de financer ces investissements par la trésorerie ou par l'emprunt

Adopté par la Municipalité en séance du 13 avril 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire :  S. Decré



Délégué municipal : M. Olivier Matthey

Annexe : diapositives de présentation de la solution eS.Legislativ